



*Commune des Aviron*

Extrait N° 9 / du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal

-----

Séance ordinaire du 26 septembre 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-six septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

**NOTA :**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

07 OCT. 2014

que la convocation du Conseil a été faite le **18 septembre 2014** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **31**.

Le Maire,



**Présents :** M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme CADAS Isabelle - M. BENARS Alex - Mme MARCHAND Gladys - M. RIVIERE Raphaël - Mme MEZINO Sylvaine - Mme HEBERT Monique - M. VLODY René - M. CASSAGNABERE Patrick - M. RIVIERE Lucien - Mme RIVIERE Suzette - M. PAYET Fabrice - M. FRINGUE Mikaël - Mme BARET Liliane - M. FERRERE Frédo - M. RIVIERE Olivier - Mme ABELARD Isabelle - Mme LESQUELIN Nadia - Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia - M. CANTINA Pierrot - Mme HOARAU Annie - M. FORT Paul - Mme CADERBY Colette - M. SERMANDE Jean-Pierre - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne

**Procurations :** Mme JULLIEN Marie-Josée a donné mandat à Mme LUCAS Roseline - Mme SILOTIA Natacha a donné mandat à Mme Colette CADERBY

**Secrétaire :** Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

& &  
&

**AFFAIRE N° 9 /** ASSOCIATION DES MAIRES DE LA REUNION  
Décision de retrait

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le retrait de la Commune de l'AMDR.

Cette décision de quitter l'association interviendrait au 1<sup>er</sup> Janvier 2015.

*Hôtel de Ville*

Pour cette année, la Commune ayant payé sa cotisation, la qualité de membre demeure acquise jusqu'au 31 décembre.

Invité à se prononcer, le conseil municipal, à la majorité absolue (8 abstentions : M. CANTINA Pierrot – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette – M. Jean-Pierre SERMANDE - M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne – Mme SILOTIA Natacha par procuration), se prononce favorablement sur le retrait de la commune de l'AMDR avec une effectivité au 31/12/2014.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

